FRC. 4 32937
double
Case
FRC
25403

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

RAPPORT

DE

TRONSON-DUCOUDRAY,

Au sujet du message du Directoire concernant l'approche des troupes, & les adresses de l'armée d'Italie.

Séance du 3 Fructidor an V.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Des événemens sinistres tiennent la nation dans l'inquiétude; l'Europe est attentive; la destinée de la révolution française semble y être attachée.

Nous combattons depuis huit ans pour la liberté; au-dedans nous avons souffert d'horribles malheurs, & ces

THE NEWBERRY LIBRARY

malheurs ne nous ont pas laſſés ; au-dehors l'Europe s'eſt armée contre nous, & nous avons vaincu l'Europe. La liberté pourtant paroît encore menacée, un régime deſpotique ſemble s'approcher.

Ce n'eſt pas celui que la France a voulu détruire ; c'en ſeroit plutôt un autre. Au nom de la liberté, quelques ambitieux l'avoient miſe ſous le joug il y a trois ans ; au nom de la liberté voudroit-on encore l'y remettre ?

Voilà l'objet des queſtions & des alarmes générales.

Un meſſage envoyé par le Directoire au Conſeil des Cinq-Cents nous eſt communiqué par celui-ci ; ce meſſage porte ſur une grande partie des événemens qui ſont l'objet de l'inquiétude publique ; nous ſommes ſaiſis officiellement de la queſtion : quelle ſera l'opinion du Conſeil des Anciens ?

Vous avez chargé une commiſſion d'examiner le meſſage (1) ; je vous apporte le réſultat de ſon travail.

Puiſſé-je, organe de ſa penſée, &, j'oſe le croire, interprète de la vôtre dans cette mémorable circonſtance, ne rien dire qui ne ſoit digne d'elle & de vous !

La ſageſſe peut ſauver l'Etat ; puiſſé-je conſerver par-tout la meſure & la circonſpection de la ſageſſe !

Le Corps légiſlatif eſt accuſé ; il l'eſt d'attentats à la liberté. Puiſſé-je conſerver le caractère de dignité, de fermeté qui vous convient !

Depuis dix-huit mois une Conſtitution eſt reconnue par la France ; elle a eu le vœu libre, le vœu ſolemnel, le vœu unanime du Peuple français.

Elle établit le gouvernement républicain, & voici ſes baſes principales :

Tous les pouvoirs ſont électifs ; le peuple s'aſſemble annuellement pour les renouveler en tout ou en partie.

---

(1) Cette commiſſion étoit composée des Repréſentans du Peuple *Marbois*, *Baudin*, *Dumas*, *Creuzé-Latouche*, *Muraire*, *Cretet*, *Meillan*, *Pilaſtre* & *Tronſon-Ducoudray*.

Il y a un pouvoir légiſlatif diviſé en deux Conſeils : l'un, compoſé de cinq cents membres, & qui a l'initiative des lois ; l'autre, moins nombreux de moitié, & compoſé d'hommes dont l'âge, & ce lien ſacré qui attache plus intimement les citoyens à la ſociété, cautionnent particulièrement la prudence ; c'eſt lui qui ſanctionne les propoſitions de l'autre Conſeil, c'eſt lui qui leur donne le caractère des lois.

Il a encore une prérogative importante, pour laquelle il n'eſt ſoumis à aucune initiative, mais qui n'a aucun rapport aux circonſtances actuelles.

Il y a un pouvoir exécutif compoſé de cinq magiſtrats.

Ces magiſtrats ſont eſſentiellement indépendans du pouvoir légiſlatif dans l'exécution des lois ; ils en dépendent, s'ils s'en écartent ; le Corps légiſlatif examine leur conduite.

Le Corps légiſlatif n'a lui-même de juge que la Nation ; il eſt ſon mandataire direct.

Il y a un troiſième pouvoir, le pouvoir judiciaire ; celui-là eſt eſſentiellement indépendant des deux autres.

Il y a une force armée compoſée de tous les citoyens ; elle ſe diviſe en garde nationale ſédentaire & active. *Elle eſt eſſentiellement obéiſſante*, dit la Conſtitution ; *nul corps armé ne peut délibérer*, dit-elle encore.

Après ſix ans d'incertitudes, d'orages, de factions, de troubles, voilà la conſtitution qui eſt reſtée à la France.

Pendant 21 mois, voici ce qui s'eſt paſſé.

Deux ſentimens avoient animé le peuple français. Il vouloit un terme au gouvernement appelé *révolutionnaire* ; il avoit accepté une conſtitution. Il aimoit la liberté ; il avoit accepté la République.

Au dehors de grandes choſes ont été faites, plus grandes encore que ce qui avoit précédé.

Ces prodiges de valeur, de talens, de conſtance, que l'hiſtoire nous récite des peuples libres, nos généraux & nos ſoldats les ont renouvelés. Des nations belliqueuſes, des armées nombreuſes, braves, parfaitement diſciplinées, des généraux exercés & pleins de talens, ont été étonnés de leur impuiſſance.

Les peuples ſe ſont dit : « La liberté ſeule peut inſpirer tant de courage & expliquer tant de triomphes. » Les rois ſe ſont dit : « Il faut ceſſer la lutte, & il faut ſe hâter. »

Au dedans, les deux pouvoirs principaux ſe ſont mus chacun ſur leur ligne. On a peut-être remarqué dans leur action une direction qui tenoit à-la-fois de l'impulſion *révolutionnaire* & de l'eſprit conſtitutionnel. Ce mélange n'a point étonné. La loi trace la route ; mais la loi parle aux hommes : les habitudes & les préjugés conſervent quelque temps leur empire ; & la paſſion, même de bonne foi, ne s'éclaire pas tout-à-coup. Cependant, en réſultat, de grands maux ont ceſſé, de grands maux ont été évités ; des factions également redoutables ont été comprimées ; le paſſage du papier à l'argent, paſſage qui ſembloit devoir tout bouleverſer, s'eſt fait ſans ſecouſſe ; la circulation a paru ſe rétablir ; le crédit commençoit à renaître ; l'induſtrie du commerce s'agitoit déja de toutes parts pour réparer ſes pertes.

Le pouvoir exécutif, éclairé enfin ſur la faute la plus capitale qu'il eût faite pendant cette période, le choix de ſes agens, paroiſſoit vouloir n'en employer que de purs, de ſages, d'inſtruits, & renoncer enfin à cette grande erreur, qu'il falloit, pour conſolider la République, appeler par-tout ces hommes impétueux, ardens, inſtrumens la plupart du régime révolutionnaire. Ce ſcandale, ce mal, ſembloit près de ceſſer.

La paix, dont les préliminaires avoient été ſignés par l'Autriche, étoit préſente à tous les eſprits, ranimoit tous les cœurs. A cette tribune, pluſieurs d'entre nous en remercioient nos braves armées, en félicitoient le Directoire. Les haines s'atténuoient ; le bonheur, véritable moyen de

perſuaſion pour le peuple, rattachoit déja à la révolution des citoyens que de cruels ſouvenirs avoient pu refroidir; les ſincères amis de la liberté s'applaudiſſoient de voir qu'enfin on alloit ne plus ſe méprendre ſur les moyens de l'affermir. La conſtitution prenoit je ne ſais quel caractère vénérable, religieux, que prêtent à un code dépoſitaire de nos deſtinées, l'imagination qui s'échauffe & le cœur qui eſt ému. Un avenir heureux, ſe réaliſant d'avance, environnoit, ſi j'oſe ainſi m'exprimer, cette charte ſainte de toute la pompe de l'eſpérance.

Sans doute il reſtoit dans les factions un ſentiment de haine contre la conſtitution; ſans doute les intrigans de tous les partis regardoient l'époque du renouvellement partiel des deux pouvoirs comme un moyen qui pouvoit ſervir leurs intérêts: mais un gouvernement ferme & ſage s'inquiéte peu de ces agitations iſolées; il voit l'impulſion générale, il s'occupe à l'entretenir, il veille; mais il eſt tranquille.

La juger n'eſt pas facile, ſans doute, quand c'eſt la prévention qui juge; mais auſſi la paſſion, conſeiller toujours dangereux, eſt le plus funeſte de tous ceux que puiſſent écouter le gouvernement.

C'eſt dans ces circonſtances que ſont arrivés dans le Corps légiſlatif les derniers élus du peuple.

L'ardeur de conſolider la liberté, en exécutant la conſtitution; l'ardeur de faire jouir le peuple de ſes véritables bienfaits; l'ardeur de prouver aux partis que la révolution n'avoit pas beſoin de moyens violens, encore moins de lois arbitraires ou injuſtes, voilà le ſentiment qui a ſignalé nos nouveaux coopérateurs. Ce n'eſt pas à nous à examiner ſi le zèle de quelques-uns a exprimé quelquefois avec trop de vivacité les plus honorables ſentimens; ſi des diſcuſſions, dont le but étoit évidemment pur, ont été quelquefois trop ardentes; ſi même quelques-unes étoient prématurées. Il n'eſt perſonne de nous, parmi ceux que l'expérience a inſtruits, qui, dans une carrière difficile, ne ſe ſouvienne auſſi, pour ſon compte, de quelques fautes: plus d'habitude des hommes

& des chofes, nous a donné bientôt l'utile inftruction de la prudence.

Une difparate accidentelle, fugitive pour ainfi dire, n'accufoit donc perfonne; elle pouvoit feulement juftifier, de la part des gens impartiaux, le vœu de cette fageffe que donne l'expérience aux hommes droits.

Qu'eft-il arrivé pourtant ?

Le nouveau tiers s'eft vu tout-à-coup accufé de vouloir ramener l'ancien régime; & cette accufation, étendue bientôt à la majorité du Corps légiflatif, a été portée devant cette claffe de citoyens qui eft armée pour la liberté, dont *l'effentielle* obligation eft d'obéir, mais dont la bouillante valeur peut être facilement égarée, lorfqu'on leur perfuade que la liberté même, le prix de leur fang, eft menacée.

D'un côté, le gouvernement, ufant, fans doute, de fa prérogative, mais répondant peu à l'attente publique, renvoya tout-à-coup du miniftère des hommes connus par leur amour pour la révolution, autant que par leur capacité; des hommes qui avoient des droits à l'eftime nationale, & même à fa reconnoiffance. Il en garda d'autres, dont quelques-uns peut-être n'avoient pas réuffi à obtenir le préjugé favorable de l'opinion.

Cet acte remarquable du Pouvoir exécutif, l'étoit plus encore, ainfi que vous l'a dit quelques jours après notre collègue Lauffat, par ce caractère de combinaifon & d'enfemble qui annonce moins un acte préfent de la volonté qu'un plan médité.

Au même moment, une nouvelle bien plus étrange fe répand. Parmi les nouveaux miniftres, on remarquoit des hommes de talens, mais on remarquoit fur-tout ce jeune général, qui, après avoir pacifié la Vendée, a couru à une gloire moins douce, mais plus éclatante. On apprend que des régimens de fon armée s'avancent vers Paris; des lettres arrivent de toutes parts; elles annoncent que les foldats difent qu'ils marchent contre les deux Confeils, qu'on leur affure que le Corps légiflatif eft en contre-

révolution, qu'ils vont venger la liberté. Déja des ordres ſont donnés pour le paſſage des troupes dans une commune qui ſe trouve en-dedans de la limite conſtitutionnelle.

En même temps arrivent des adreſſes des diverſes diviſions de l'armée d'Italie, toutes brûlant de patriotiſme, mais preſque toutes menaçant la repréſentation nationale, ou en termes précis, ou ſous des déſignations auſſi injurieuſes que faciles à ſaiſir.

Interrogé par le Conſeil des Cinq-Cents ſur les motifs de l'arrivée des troupes, ſur les ordres qui les ont amenées, le Directoire ne répond rien de précis. Le problême reſte toujours ce qu'il étoit. Il explique peut-être la deſtination de quelques régimens, mais non pas les cris de guerre des ſoldats, mais non pas ce mouvement bruſque, hoſtile en apparence, fait ſans le concours du miniſtre de la guerre, & à l'inſçu, diſoit-on, du Directoire lui-même, mais non pas ces apparences d'un plus grand ébranlement de troupes, puiſqu'en effet, ſuivant la notoriété, une partie a rétrogradé enſuite.

Interrogé par l'opinion ſur la coïncidence de tous les événemens ſiniſtres qui l'alarment, il ſemble qu'il devoit l'éclairer : au contraire il attache à ſon ſilence les apparences de l'intention.

Cependant de toutes parts les bruits ſe répandent que l'ordre public eſt ſur le point d'être troublé, que la repréſentation nationale particulièrement eſt menacée. Il n'eſt preſqu'aucun de nous qui ne reçoive des avis plus ou moins vraiſemblables.

Des placards incendiaires couvrent les murs de Paris; des libelles ſe multiplient; ils ſe préſentent ſous toutes les formes : les uns paroiſſent par le titre accuſer les individus, ils les juſtifient; les autres paroiſſent les juſtifier, ils les calomnient.

En même temps des citoyens armés inſultent des citoyens qui ne le ſont pas; on ſuppoſe qu'un coſtume eſt

un ſigne de ralliement ; on ſe permet des violences envers ceux qui le portent ; quelques-uns ſont bleſſés.

En un mot, tous les ſignes précurſeurs d'un mouvement ſe réuniſſent, le jour même eſt indiqué, & le réſultat de tous les bruits eſt qu'il eſt très-prochain.

On a préſent à l'imagination ces tumultes populaires que des factieux ont excités à quelques époques de la révolution, & qu'ils ont appelés *inſurrection ;* la prévoyance ou la terreur y joint l'idée du *deſpotiſme militaire.*

VOILA LES FAITS.

C'eſt dans ces circonſtances qu'eſt arrivé le meſſage du Directoire. Il répond à la queſtion que lui a faite une ſeconde fois le Conſeil des Cinq-Cents ſur l'approche des troupes, & à celle qu'il lui a faite concernant les adreſſes des armées.

Au milieu de l'agitation & de l'inquiétude univerſelles, il ſeroit à deſirer que ſa réponſe fût ſatisfaiſante : l'eſt-elle ?

Voilà la première queſtion qu'a examinée votre commiſſion.

Elle ne veut pas interpréter les intentions.

Elle ne veut pas juſtifier les ſoupçons en accuſant les apparences.

Elle trouve de l'imperfection dans nos lois ſur la reſponſabilité des miniſtres, ſur le choix des agens auxquels le Directoire doit tranſmettre ſes ordres ; elle croit que l'inquiétude publique a ajouté à la réalité, mais elle doit auſſi apprécier les réponſes du Directoire, puiſque c'eſt-là ſa miſſion.

Des corps d'armée ſe ſont ébranlés ; ils s'approchoient de Paris, les ſoldats menaçoient de toutes parts le Corps légiſlatif. Voilà ce que la notoriété atteſte : une foule de renſeignemens ne laiſſent aucun doute ſur ce fait.

Que répond le Directoire ?

Il tranſcrit une déclaration du commiſſaire des guerres Leſage, dont le réſumé eſt qu'il a reçu ces ordres & un iti-

néraire du général Richepanse pour le logement & la subsistance de quatre régimens ; qu'il a cru que la Ferté-Alais étoit *dans la distance constitutionnelle ;* qu'il a expédié les routes ; qu'il n'a entendu dans le cours de sa marche aucun militaire s'entretenir du but de leur voyage, & qu'il a entendu dire à Bonn & à Duren que cette division étoit destinée à un embarquement à Brest.

Le Directoire cite encore la déclaration du général Richepanse, qui dit avoir reçu du général Hoche l'ordre de se rendre à Brest avec les quatre régimens de sa division.

Le général Richepanse ajoute qu'il ignoroit la loi des limites constitutionnelles, & qu'il étoit de si bonne foi à cet égard, qu'il auroit fait passer par Paris les quatre régimens, s'il n'eût été arrêté par la difficulté de maintenir l'ordre.

La déclaration du général Richepanse paroît sincère ; elle porte un caractère de franchise militaire ; elle a de la loyauté & même de la candeur.

Mais voici ce que n'explique pas le Directoire.

Qui a autorisé le général Hoche à faire marcher la division du général Richepanse ? Est-ce le ministre de la guerre ? Si ce n'est pas lui, s'il a ignoré ce mouvement, que penser de la supposition que la division alloit à Brest ?

Voici ce que n'explique pas le Directoire.

D'autres corps ont paru se mettre en mouvement, qui n'étoient pas la division du général Richepanse ; il y a eu pour quelques troupes au moins des ordres de rétrograder : si l'opinion a exagéré, des apparences fâcheuses restent cependant.

Voici enfin ce que n'explique pas Directoire.

Ces cris de guerre, ces menaces contre le Corps législatif, ces cris : *nous allons mettre à la raison les Conseils*, *chasser les royalistes*, &c. ; ces cris attestés par une foule de lettres des départemens où ont passé ces troupes ; il semble que le

Directoire, qui n'ignoroit pas ces ſcandales, devoit au moins en parler ; il ſe tait.

Il ſe tait ſur tout le reſte.

Avoir analyſé le meſſage en cette partie ; avoir remarqué les lacunes qui y ſubſiſtent ; avoir rappelé par là le Directoire à plus d'exactitude & de meſure ; lui avoir obſervé les prétextes qu'il laiſſe ou les ſoupçons qu'il autoriſe, vous paroîtra peut-être une réponſe ſuffiſante, & telle au moins qu'il convient à votre ſageſſe de la faire.

Mais il eſt dans le meſſage une autre partie ſur laquelle votre honneur & l'intérêt de la patrie appellent de votre part une critique plus ſévère : c'eſt la réponſe du Directoire concernant les adreſſes des armées.

Votre commiſſion croit qu'il eſt d'abord convenable de vous lire quelques extraits des adreſſes : vous jugez aiſément d'avance qu'écrites par la calomnie, colportées par la malveillance, elles ont été ſignées la plupart de confiance par le patriotiſme impétueux & égaré.

Adreſſe des citoyens compoſant la première diviſion de l'armée. . . . .

« . . . . . Qu'ils tremblent les conſpirateurs ! Nous le tiendront ce ferment redoutable. Les glaives qui ont exterminé les armées des rois, ſont encore dans les mains de celles du Rhin, de Sambre & Meuſe, & de l'Italie.

La route de Paris offre-t-elle plus d'obſtacles que celle de Vienne? Non; elle nous ſera ouverte par les républicains reſtés fidèles à la liberté : réunis, nous la défendrons, & *nos ennemis auront vécu.* »

Adreſſe des citoyens compoſant la deuxième diviſion. . . . .

« Des hommes couverts d'ignominie, avides de vengeance, ſaturés de crimes, s'agitent & complotent au milieu de Paris, quand nous avons triomphé aux portes de Vienne ;

ils veulent inonder la patrie de ſang & de larmes, ſacrifier encore au demon de la guerre civile ; & marchant à la lueur funèbre du flambeau de la diſcorde & du fanatiſme, arriver, à travers des monceaux de cendres & de cadavres, juſques à la liberté, qu'ils prétendent immoler : & nous pourrions, nous qu'ils abhorrent, parce que nous en ſommes les défenſeurs, voir de ſang-froid le progrès de leurs trames criminelles ! ... »

« Vous enfin, qui avez fait du mépris, de l'infamie, de l'outrage & de la mort, le partage des défenſeurs de la République, *TREMBLEZ ! de l'Adige au Rhin & A LA SEINE*, il n'y a qu'un pas : *tremblez !* vos iniquités ſont comptées, *& le prix en eſt au bout de nos baïonnettes.* »

Adreſſe des citoyens compoſant la quatrième diviſion......

« Les horreurs qui ſe commettent depuis long-temps en France, ont excité en nous la plus vive & la plus juſte indignation ; nous ſavons que chaque jour eſt marqué par l'aſſaſſinat des Républicains les plus purs. Nous ſavons que les auteurs de ces aſſaſſinats ſont les émigrés & les prêtres réfractaires rentrés. Il eſt temps de mettre fin à tant de crimes, & de convaincre ces monſtres qu'ils ſe flattent en vain de nous donner de nouvelles chaînes. . . . »

« *Parlez, citoyens directeurs ; parlez, & auſſitôt les ſcélérats qui ſouillent le ſol de la liberté n'exiſteront plus.* Il vous ſuffira ſans doute, pour les anéantir, de détacher quelques-uns de nos braves frères d'armes des armées de Rhin & Moſelle & de Sambre & Meuſe. Nous deſirons partager avec eux l'honneur de purger la France de ſes plus cruels ennemis. . . . »

Adreſſe des citoyens compoſant la cinquième diviſion......

« . . . . ON SUIT OUVERTEMENT DANS LA LÉGISLATURE

L'EXÉCUTION D'UN PLAN COMBINÉ POUR RÉTABLIR LE TRÔNE; UNE LOI LIBERTICIDE EST A PEINE PASSÉE, QU'UNE AUTRE EST PROPOSÉE; on accufe fans pudeur le Directoire, *DANS LEQUEL REPOSE LE DÉPÔT DE NOTRE CONSITUTION* acceptée par nos armées, & reconnue par tous les Français; on accufe le citoyen qui a rendu les fervices les plus fignalés, & qui dans cet inftant fe trouve chargé des intérêts les plus grands pour couronner les travaux de toutes les armées par une paix glorieufe, qui affermiroit la République & anéantiroit toutes les factions, tous les partis, pour ne laiffer furvivre que celui des amis du gouvernement. Ajoutez à cet apperçu rapide la rentrée en maffe des émigrés, *DONT ON SE FÉLICITE OFFICIELLEMENT DANS LES DISCOURS DES CONSEILS*, les cris de mort, les hurlemens effroyables des journaliftes de Louis XVIII, & vous aurez le tableau lugubre de la contre-révolution naiffante. »

Adreffe des citoyens compofant la huitième divifion. . . .

« . . . . Quoi! après avoir forcé nos ennemis extérieurs à nous demander une paix qui nous couvre de gloire, *toutes les lois conftitutionnelles*, pour lefquelles nous avons verfé tant de fang, *feroient anéanties* ! »

Adreffe des citoyens compofant la deuxième divifion de cavalerie. . . .

« . . . . Nous apprenons avec indignation que notre mère commune eft déchirée par les monftres qu'elle avoit pour toujours rejetés de fon fein; que le royalifme, en un mot, avoit levé fa tête audacieufe, & lançoit par-tout des regards furieux & menaçans. Qu'efpèrent-ils donc ces hommes avides de fang, en promenant leurs poignards fur la tête des patriotes, & en affaffinant nos braves frères d'armes rentrant dans leurs foyers? Le fol de la liberté n'eft donc plus qu'un champ de carnage? Penfent-ils que nous n'avons fi long-temps combattu que pour leur affurer des triomphes? »

Adresse des citoyens composant la colonne mobile...

..... Ordonnez : les soldats de la liberté sont là *pour faire triompher les lois de la République* & venger les républicains outragés.

Adresse des citoyens composant l'infanterie légère française, en station dans la Lombardie, au Directoire exécutif DE *FRANCE.*

« .... Tous les émigrés rentrent plus audacieux qu'ils furent lâches en fuyant. La horde impie des prêtres organise la guerre civile ; leur arsenal est DANS LE SEIN DU CORPS LÉGISLATIF. »

« Les poignards immolent les patriotes ; les lois impuissantes frémissent, LES TRIBUNAUX GARDENT LE PLUS PROFOND SILENCE. »

« ... Tous ils ont demandé la paix ; terminez-la, directeurs, & criez-nous : *Aux armes contre les ennemis de l'intérieur.* »

« ... Vous avez déshonoré l'humanité, *nous vous avons jugés à mort.....!* Le ciel présidoit, il protége la cause sainte de la liberté, & il nous encourage. »

« Et vous, gardiens fidèles, amis constans des lois ; vous, nos parens persécutés, proscrits ; vous, artistes paisibles ; vous aussi, habitans égarés des campagnes, rassurez-vous, *nous vous embrasserons* ; mais reprenez courage, C'EST UNE HEURE DE JUSTICE ÉPOUVANTABLE QUI SONNERA !.... *Le déluge universel fut nécessaire pour purger la terre, il faut que* LES *ARMÉES PURIFIENT LA FRANCE.*

CES ADRESSES ont été envoyées aux administrations départementales.

A côté de celles dont je viens de vous donner l'idée, votre commission en a remarqué deux, qui ont, comme les autres, le vice de l'irrégularité, mais dont le langage

ferme & patriotique eſt en même temps décent, vrai, exempt de toute calomnie & de toute injure.

Adreſſe des citoyens compoſant la ſixième diviſion, commandée par le général Baraguey d'Hilliers, au Directoire exécutif.

« Plus les cris contre-révolutionnaires ſe font entendre dans l'intérieur de l'état; plus la liberté publique & la conſtitution républicaine que nous avons tous juré de défendre, ſont menacées, plus le devoir ſacré de tous les bons citoyens eſt de ſe montrer au grand jour, & de manifeſter aux premiers dépoſitaires de l'autorité publique leurs ſentimens & leur confiance. »

« C'eſt dans cette intention, citoyens Directeurs, que nous renouvelons ici entre vos mains le ferment ſolemnel de haine aux factieux, de guerre à mort aux royaliſtes, de reſpect & de fidélité à la conſtitution de l'an 3. Conſervez par votre ſageſſe ce dépôt ſacré que les lois vous confient; comptez toujours ſur notre zèle : nos baïonnettes en tout temps ſont & ſeront prêtes à le défendre contre ſes ennemis du dehors & du dedans. »

Adreſſe des citoyens compoſant la ſeptième diviſion commandée par le général Delmas, au Directoire exécutif.

« De toutes parts on nous annonce que les ennemis de la choſe publique ſe ſont enfin réunis pour porter le dernier coup au gouvernement républicain, & qu'ils pouſſent leurs prétentions juſqu'à vouloir attenter à notre liberté. »

« Purement militaires, nous ne connoiſſons de ſtyle que celui de la franchiſe; &, perſuadés que des républicains vertueux qui parlent à des hommes qui partagent leurs ſentimens ſont toujours aſſez éloquens, nous allons nous borner à vous rappeler que nous avons juré la conſtitution de l'an trois, & que nous avons juré de défendre, juſqu'à extinction de chaleur naturelle, la liberté de notre pays. »

« Nous ne ferons pas parjures. »

« Si les conſpirateurs prennent notre patience à endurer les maux qui déchirent depuis long-temps notre patrie, pour de la foibleſſe, qu'ils tremblent d'avance de l'erreur. »

« Directeurs, atteſtez à tous les partis que nous ne capitulerons point ; & que, s'il étoit poſſible que jamais la liberté périſſe, nous ſommes tous déterminés à nous enſevelir ſous ſes ruines. »

Sans doute, ſi toutes les adreſſes euſſent été écrites de ce ſtyle, vous ne pourriez qu'applaudir aux ſentimens qu'elles renferment, & au langage dans lequel ſont exprimés ces ſentimens ; mais elles auroient toujours le vice eſſentiel d'être contraires à la conſtitution & à l'ordre public.

Il s'agit, au reſte, d'apprécier la réponſe que fait le Directoire au ſujet de ces adreſſes en général.

Dépoſitaire de l'autorité exécutive dans la République, chargé ſpécialement du maintien de la conſtitution, le Directoire ne devoit-il pas à l'inſtant verſer le blâme ſur une violation ſi ouverte & ſi dangereuſe des premiers principes conſtitutionnels ?

Une force armée délibérant dans une République ! une force armée ſignant collectivement des adreſſes ! une force armée jugeant les tribunaux ! une force armée correſpondant avec les adminiſtrations ! une force armée cenſurant le Corps légiſlatif ! une force armée le menaçant !

Les intentions de l'armée ſont pures ſans doute : héros par la valeur, amans paſſionnés de la *liberté*, amis ſincères de *l'égalité*, tout eſt généreux, tout eſt grand dans ces ames ſimples : mais quel exemple le Directoire a autoriſé, s'il n'a pas auſſitôt rappelé ſévèrement les généraux & les ſoldats à leur devoir !

Le directoire ne trouve pas, dit-il, un ſens aſſez clair au mot *délibérer*. Eſt-il queſtion, dans un moment auſſi grave, de diſputes grammaticales ? *délibérer* ne veut-il pas dire

consulter ensemble ; & qu'est-ce donc qu'un acte qui énonce l'opinion des soldats, & qui est signé de tous ? N'est-ce pas une délibération, ou n'en est-ce pas le résultat ? Sans doute le ton grossier, les calomnies absurdes qui sont le caractère de ces adresses, n'appartiennent pas à l'armée. Ce style déclamatoire, fanatique, sanguinaire, jargon usé d'une faction abhorrée, est trop opposé à ce ton simple & vrai qui caractérise la franchise militaire. Mais la forme extérieure des adresses, les signatures collectives attestent ou supposent une délibération.

L'article 275 est donc manifestement violé.

Un autre article, l'article 364, ne l'est-il pas évidemment aussi ? *Nulle association ne peut présenter de pétitions collectives.* La plupart de ces adresses envoyées, écrites au Directoire, ne sont-elles pas des pétitions collectives ? L'apparence seule d'une infraction à notre charte devoit aussitôt être signalée par le Directoire : & la première sentinelle de la constitution se tait lorsque le poste est attaqué !

Que dis-je ! elle se tait ! elle excuse au contraire. Que dis-je ! elle excuse ! elle justifie par la nature même & les expressions de l'excuse.

Elle fait pis, elle accuse le Corps-législatif par l'espèce des griefs qu'elle suppose ; & le message, devenu public, va redire, répéter aux armées égarées précisément les mêmes reproches que la malveillance les a engagées à vous faire.

Conseil des Anciens ! consentez à croire que l'attachement du Directoire pour la République, dans un moment où en effet ses ennemis intérieurs s'agitent pour l'ébranler, a pu l'emporter à cet excès ; mais vous devez à la nation de qualifier l'imprudence comme elle doit l'être.

Plus de liberté, si une fois les armées délibèrent.

La force armée est *essentiellement* OBÉISSANTE, a dit la constitution ; *elle ne peut pas* DÉLIBÉRER.

Et en effet l'ardeur, l'enthousiasme, ces mouvemens de l'ame dont se compose le courage militaire ; l'habitude de suivre des chefs valeureux & bouillans, dont l'exemple les

anime, dont la voix les entraîne; le tumulte des camps, l'ivresse de la victoire, l'orgueil de ses trophées : toutes ses causes si puissantes sur l'imagination, font du soldat un agent essentiellement passionné & impétueux; inhabile par conséquent à délibérer, violent quand il discute, emporté quand il décide. Accoutumé à en appeler à son épée, il est, sans le savoir, entraîné à la prendre pour juge. Un chef habile, éloquent, harangue ces hommes ardens: les têtes s'enflament; à l'instant les bras sont armés.

C'est ainsi que dans toutes les Républiques la liberté a péri; c'est ainsi que dans presque tous les gouvernemens, des bouleversemens sont arrivés; c'est ainsi qu'à Rome des factions ont amené le gouvernement militaire; c'est ainsi que le *chef* des soldats est devenu l'*empereur* pour les citoyens; c'est ainsi que les empereurs eux-mêmes ont bientôt été victimes des armées; c'est ainsi qu'élevés & renversés tour à tour par elles, leur sort & celui de l'état dépendoient du caprice & de la vénalité des gardes prétoriennes.

Il est sans doute entre cette époque & la nôtre, entre ces armées & nos armées, l'immense différence de l'amour naissant de la liberté à l'habitude ancienne de l'esclavage, des sentimens généreux & désintéressés aux sentimens serviles & féroces; mais c'est toujours ainsi que commencent les abus: rarement l'origine en est-elle criminelle; un excès arrive, la cause en est pure; mais il devient un exemple; l'ambition le remarque; elle en profite; bientôt elle le renouvelle; elle dirige l'impulsion; elle en abuse.

Celui-ci est d'autant plus alarmant, Représentans du peuple, que l'exemple est donné au moment même, pour ainsi dire, où s'établit la République.

Quoi! des maximes tutélaires de la liberté celle-là est la plus importante : chez un peuple ardent, mobile, facile à croire & à s'irriter, elle est bien plus nécessaire encore; & tout-à-coup, de toutes parts, la règle est violée! & à l'instant les fonctionnaires suprêmes, les premiers élus que

les représentans du peuple aient honorés du dépôt constitutionnel, n'ont pas réclamé ! Ils n'ont pas tracé à l'instant sur la table directoriale une *proclamation !*

Sénat de la France ! qu'eût dit le sénat romain, si les consuls eussent, par leur silence, autorisé un moment une pareille infraction à la discipline ?

Et pour nous, premiers élus du peuple libre depuis la fondation de la République, quel scandale subit & alarmant ! Est-ce donc un rêve de notre imagination & de nos cœurs que cette indépendance nationale à laquelle nous avons cru ? Ces droits de la cité dont nous sommes les gardiens ; ce pacte des citoyens de n'être gouvernés & jugés que par les hommes qu'ils ont fait fonctionnaires ; ce concordat sacré de la liberté : tout cela est-il devenu tout-à-coup imaginaire ?

Est-il un républicain en France, qui connoisse sa dignité & qui ne se dise : « fuyons cette terre où je me suis cru » sous l'empire de la loi, & où des hommes armés inter» viennent déja pour prononcer sur mes droits, ou même » sur mes erreurs. »

Représentans du peuple, j'ai une trop haute idée des armées républicaines pour ne pas croire que notre austère censure, loin de les blesser, ne les honore à leurs propres yeux.

Quand la constitution défend aux armées de délibérer, elle le fait pour la sûreté du pacte social. Si donc elle enchaîne le soldat, elle élève en lui le citoyen. Elle lui dit : » Tu es » citoyen avant d'être soldat, & tu n'es soldat que parce » que tu es citoyen ; c'est ce sentiment qui te rend si grand » & si redoutable : voilà pourquoi cette immense différence » entre les soldats du despotisme & les soldats de la liberté ; » voilà pourquoi les uns sont vaincus & les autres invin» cibles.

» L'obéissance pour toi n'est donc plus l'aveugle docilité » de l'esclave ; c'est le sentiment éclairé de l'homme » libre : tu as dit en signant le pacte social : *nul ne mettra* » *son épée entre l'autorité & la loi.* Tu l'as dit parce que » tu as voulu la liberté.

» Ainſi, plus tu es ſoumis, plus tu es grand; plus tu es » ſoumis, plus tu connois ta dignité. L'eſclave qui déſo- » béit, s'élève à tes yeux, car il reprend ſes droits : le » citoyen, au contraire, s'avilit, car il renonce aux ſiens ; » il ſe dégrade lui-même. »

Braves armées, voilà pour vous la vraie doctrine ; car, vous le voyez, c'eſt la baſe de votre gloire.

Auſſi ne vous y méprenez pas, Repréſentans du peuple, il n'eſt que trop probable que cette trame perfide qui a égaré nos armées, a été ourdie par les ennemis de la France.

Des jongleurs politiques ont long-temps, à cette tribune, attaché à leurs déclamatoires & criminelles harangues ce refrain ridicule, que les agens de l'étranger étoient d'accord avec ce qu'ils appeloient alors des *conſpirateurs*. Mais aujourd'hui, vaincu de tous côtés par nos ſoldats, l'ennemi n'a plus de reſſources que de chercher à détruire la République par la République même, que d'armer par la diſcorde ces bras redoutables armés juſqu'ici pour la patrie. Non, je ne puis croire que des Français aient égaré à ce point nos amis, nos frères, nos enfans, appelé hautement la guerre civile, & tenté de déchirer ainſi notre patrie par nos propres mains.

Et qui ne voit pas d'un coup-d'œil le torrent des calamités qu'un pareil appel peut amener ſur nos têtes? Qui ne l'entend pas gronder d'avance? qui ne le voit pas accourir & fondre ſur cette terre déſolée?

J'entends, j'entends par-tout des cris de guerre ſe confondre avec les cris de liberté. Je vois chaque parti lever l'étendard, des hommes ambitieux ſe mettre à leur tête, des hommes violens mêler leur querelle à la nôtre : ici c'eſt pour la conſtitution qu'on croit combattre ; là, c'eſt encore pour la conſtitution : ici l'on crie *au royaliſme* ; là, on crie *à l'oppreſſion*.

Dans ce tumulte, les anarchiſtes furieux reſſaiſiſſent leurs poignards ; furieux à leur tour, les citoyens s'élancent de

toutes parts sur des hommes dont ils n'attendent que la mort : enflammés par de cruels souvenirs, tout-à-coup leur imagination leur représente les échafauds, les assassinats, les brigandages. On s'arme pour se venger; on s'arme pour se défendre; on s'arme pour exterminer.

Amis de la révolution, amis sincères de la liberté, que devenez-vous au milieu de ce choc sanglant des haines & des vengeances ? la voix de la raison, de la sagesse, n'est plus entendue; la liberté éplorée fuit; elle fuit ces climats qui n'étoient pas faits pour elle. Le despotisme est tout ce qui nous reste : il reste, dis-je : je ne sais pas sous quels noms; mais il reste.

Directoire, avez-vous pu vous dissimuler tous ces dangers? vous n'avez vu dans les armées qu'un sentiment généreux, un élan patriotique; mais quelles peuvent, quelles doivent être les suites de leur erreur ? voilà ce qu'il falloit voir aussi. L'armée, unanime aujourd'hui, parce qu'elle est égarée, ne le seroit plus demain. Ce ne sont pas ici ces mercenaires qui prêtent leurs bras au parti qui les paie; ce ne sont pas ces agens de destruction qui font leur métier sans examiner la cause qu'ils servent. Eclairés la plupart comme nous le sommes, accoutumés à raisonner sur les choses & sur les hommes, ils peuvent être trompés, mais non pas aveuglés. Ils ont laissé parmi nous des amis, une famille; ils les entendront. Les idées, les affections des leurs, ils les partageront bientôt. Une division d'opinions s'établira entre eux; une partie désabusée verra les dangers de la patrie où ils sont; une autre croira les trouver ailleurs. Voilà donc des partis se précipitant les uns contre les autres; voilà les armées marchant contre les armées; voilà toutes les fureurs des guerres civiles; &, après de désolans triomphes, voilà les généraux vainqueurs s'emparant du pouvoir, voilà le despotisme militaire.

Directeurs imprudens ! si votre zèle pour la liberté vous a égarés, voilà, au moins, ce que vous n'avez pas vu.

Et votre propre danger à vous-mêmes, comment ne l'avez-

vous pas apperçu? Avez-vous songé au prix qu'ont recueilli de tout temps les hommes qui ont fait ou laissé intervenir les armées dans leur cause ? Maîtres un jour, le lendemain ils ont cessé de l'être; triomphans d'abord, victimes quelque temps après. Et de quelque part qu'arrivât votre perte, sans doute, vous avez dévoué votre vie à la liberté : mais la douleur d'avoir, par une fausse démarche, allumé de votre main le flambeau des discordes civiles, mais le sang de vos concitoyens qui se mêleroit au vôtre, mais le désespoir de laisser un nom odieux à la patrie, voilà ce qu'a de déplorable alors la destinée de l'homme qui sort de la vie.

Dans ces temps difficiles, nous connoissons aussi les dangers qui nous menacent, mais nous les voyons de sang-froid. Un nom honoré, la patrie reconnoissante, une conscience irréprochable, voilà notre espoir à notre dernier terme: tranquilles, parce que n'appréciant la vie que ce qu'elle vaut, nous la quitterions avec honneur.

JE PASSE à l'examen des motifs par lesquels le Directoire excuse l'imprudence des armées.

Ici, Représentans du peuple, le Directoire en commet une autre lui-même; car, par ses excuses, il inculpe directement le Corps législatif.

Les prétextes par lesquels la malveillance a égaré les armées étoient :

Le projet qu'on n'a pas eu honte de prêter à la Représentation nationale, *de proposer & d'adopter* des *lois liberticides*;

Le projet de laisser rentrer les émigrés, & de favoriser les prêtres séditieux ;

Le projet d'encourager la persécution, l'assassinat même des républicains & des acquéreurs des biens nationaux;

Le projet d'empêcher ou d'éloigner la paix;

Le projet de tout désorganiser par le dénuement des finances;

Le projet d'avilir par la licence de la presse les institu-

tions républicaines, & de ternir la gloire de nos ſoldats & de leurs généraux.

Voilà les griefs de l'armée.

Et voilà en même temps les ſuppoſitions du Directoire.

Il attribue tous ces faits au Corps légiſlatif, ſoit en rappelant comme vrais ceux qui, s'ils l'étoient, ne dépendroient en effet que de nous, ſoit en prêtant à des hommes *plus ou moins influens ſur le ſort de l'Etat des projets ſiniſtres ;* déſignation qui ne peut appartenir qu'aux légiſlateurs.

Que penſerez-vous, Repréſentans du peuple, d'une ſi étrange récrimination ? Eſt-il croyable que le Directoire, au lieu d'expliquer aux armées les faits qu'on leur a mal interprétés, au lieu de démentir ceux qui ſont calomnieux, au lieu de rendre juſtice à la Repréſentation nationale, répète l'accuſation ?

Vous conſentirez, je le redis, à ne voir, dans cet écart, qu'une imprudence ; mais vous ne conſentirez pas à livrer à la malveillance des imputations répétées devant la France par le Pouvoir exécutif lui-même.

Plus généreux, vous ne récriminerez pas ; votre dignité vous le défend : mais, ſimples & vrais, vous direz ce qui eſt ; & la nation vous croira.

Je reprends donc rapidement, & à-la-fois, les reproches tels que les préſentent les adreſſes & le meſſage, qui en eſt l'analyſe.

Des lois liberticides, dit-on ! Conſeil des Anciens, eſt-ce bien vous à qui ce reproche s'adreſſe ? Il ne put jamais appartenir à aucun des Conſeils ; mais ſi quelque erreur avoit échappé au Conſeil des Cinq-Cents, vingt mois de ſageſſe & de fidélité à la conſtitution ne vous juſtifient-ils pas d'avance ? Combien de fois, pour le maintien de la conſtitution, n'avez-vous pas exercé l'utile prérogative que vous donne la loi !

De ſon côté, qu'a fait le Conſeil des Cinq-Cents ? Conſ-

tamment fixé à la ſienne, & dédaignant les rivalités de l'amour-propre, il a cru à ſon erreur là où quelquefois il pouvoit ſuppoſer la nôtre. A-t on remarqué, comme on le devoit, ce phénomène ſi remarquable dans un temps d'agitation, dans un temps où les paſſions étoient encore effervescentes ?

Des lois *liberticides !* votre dogme, Repréſentans du peuple, eſt de ſoutenir la République par des lois juſtes & humaines ; celles qui ne le ſont pas, voilà les lois *liberticieds.* Vous en avez rapporté de ce genre ; vous auriez eu horreur d'en adopter, ſi le Conſeil des Cinq-Cents n'avoit pas eu lui-même horreur de vous en propoſer.

Des lois *liberticides !* la paſſion qui s'inquiète, qui s'irrite toujours, qui court toujours aux moyens violens, voilà le ſentiment *liberticide.* Mais la ſageſſe n'écoute pas la paſſion : elle l'éclaire, ſi elle le peut ; elle ne la ſuit jamais.

Vous le répéterez ſans ceſſe : faire aimer la République eſt le ſeul moyen de l'affermir ; faire des lois juſtes eſt le ſeul moyen de la faire aimer.

Les émigrés rentrent, dit-on : *ils rentrent de toutes parts.*

Eſt-ce bien à vous que s'adreſſe ce reproche ? Une légiſlation contre les émigrés exiſte. Eſt-elle aſſez ſévère, & que veut-on y ajouter encore ? Et comment lorſque le Pouvoir légiſlatif n'a plus rien à faire, eſt-ce lui qui eſt accuſé ?

Les prêtres ſoufflent le feu de la diſcorde !

Et à qui appartient la ſurveillance de l'ordre ? qui en a le droit & les moyens ? eſt-ce le Corps légiſlatif ? tous factieux, quels qu'ils ſoient, n'eſt-ce pas au Pouvoir exécutif à les enchaîner, à les dénoncer, à les accuſer ?

Mais on paroît les favoriſer !

Par quelles lois ? quels actes de la légiſlation cite-t-on en ce genre ?

Des diſcuſſions étendues ont eu lieu ſur les prêtres ; on

a proposé de les affranchir de toute déclaration. L'a-t-on fait ? Et l'eût-on fait, étoit-ce encourager de leur part la rebellion ? Le législateur prudent ne peut-il pas craindre de proposer des lois de rigueur ? ne peut-il pas croire que c'est mal servir la liberté, que c'est rallumer le fanatisme ?

On a paru plaindre les prêtres ; la discussion leur étoit favorable !

Plaindre ceux qui pour des opinions ont été persécutés étoit un devoir ; dénoncer, signaler ceux qui veulent bouleverser, en étoit un aussi : on a rempli l'un & l'autre.

Quant aux indiscrétions du zèle, où est donc la liberté, si, dans une assemblée délibérante, tout ce qui n'est pas mesuré est toujours criminel ?

ON POURSUIT, on laisse diffamer, avilir les acquéreurs de domaines nationaux, les fonctionnaires, les amis de la République ; on laisse assassiner les patriotes.

Représentans du peuple, je suis fidèle à la promesse de vous respecter vous-mêmes en répondant sans aigreur ; mais il est bien étrange que des désordres dont la répression appartient au Pouvoir exécutif, qu'il se plaindroit à vous-mêmes de vous voir atteindre par l'action de votre pouvoir, ce soit à vous qu'il les rappelle avec l'accent du reproche.

Si les tribunaux ne font pas leur devoir, à qui appartient le droit de les poursuivre ? Ils acquittent volontairement des assassins ! Où sont les fonctionnaires criminels qui eux-mêmes assassinent ainsi la patrie ? Ah ! qu'on les poursuive, qu'on les livre à toute la rigueur des lois.

Si l'expérience indique des vices dans la législation à cet égard, qu'on nous en prévienne, & nous nous hâterons de les faire disparoître ; mais que de l'imperfection des lois on laisse à conclure l'insouciance du législateur, voilà ce qui doit vous étonner.

Je ne dirai point que les faits sont vagues & sans précision : votre commission croit sans peine, quoiqu'avec douleur, à une partie des scandales qu'on vous dénonce ;

mais elle voudroit que jamais un gouvernement, dont le langage doit toujours être ſimple & juſte, n'employât celui de l'exagération.

Au reſte, eſt-il donc vrai qu'à la ſeconde année de l'ère conſtitutionnelle, les lois ne ſoient plus obéies, que le pacte de la République avec les acquéreurs de ſes biens ſoit méconnu, que les fonctionnaires ſoient mépriſés, que ſes plus ardens amis ſoient diffamés, avilis ? Je penſe plus avantageuſement que le Directoire du patriotiſme national, & je ne puis croire que l'amour de la liberté, qui a fait de nous un peuple ſi grand, ſoit ſi ſubitement éteint dans les cœurs.

Il eſt un art cependant de donner une impulſion à l'opinion par une action ferme, juſte, habile ; il n'eſt pas de gouvernement, même ſous le deſpotiſme, même avec de mauvaiſes lois, qui ne puiſſe, quand il veut, ſe concilier la bienveillance publique. Chaque page de l'hiſtoire l'apprend à qui veut l'ouvrir.

Par quelle fatalité cette vérité n'en ſeroit-elle plus une ? comment, dans un pays libre, ce ſecret ſeroit-il ignoré du gouvernement même ? Directeurs, je veux croire que vos intentions ſont bonnes ; mais examinez ſi votre marche l'eſt : c'eſt là que réſide la difficulté.

S'il étoit vrai, au reſte, que vous fuſſiez trompés dans la vôtre, voyez votre imprudence de dénoncer avec amertume au Corps légiſlatif les réſultats de vos erreurs.

Il est un autre grief que vous devez, Repréſentans du peuple, vous étonner bien plus de trouver & dans les adreſſes dictées aux armées, & dans le meſſage du Directoire : c'eſt l'éloignement de la paix.

Eh! qui plus que vous a conſtamment & hautement demandé un terme à la guerre ? vingt fois on a accuſé, à cet égard, votre zèle d'indiſcrétion. Il y a ſix mois, c'étoit encore un crime d'en parler ; c'étoit, diſoit-on, laiſſer voir aux gouvernemens étrangers le beſoin que nous en avions ;

Vous, Repréſentans du peuple, éloigner la paix ! eh ! vos cœurs ſont déchirés par l'image des maux publics ; les rentiers, les penſionnaires de l'Etat, ſont reduits à l'indigence ; la plupart des fonctionnaires ne ſont pas payes ; le ſervice ceſſe dans une foule de parties ; le commerce eſt anéanti ; tous les canaux de la proſpérité publique ſont fermés ; le courage de la réſignation nationale, au milieu de tant de maux, eſt un prodige, & l'on vous accuſe d'éloigner la paix ! vous ! vous ! vous qui, lorſque le héros de l'Italie en a fait ſouſcrire, dans le champ de la victoire, les conditions préliminaires, avez éclaté à cette tribune par des accens de joie & de reconnoiſſance ! Quels ſont donc les artiſans de diſcorde qui ont fait tracer au Directoire des lignes ſi notoirement calomnieuſes ?

Peuple français, non, tu ne croiras pas à ce crime de tes mandataires !

MAIS *le défaut de revenus publics*, s'écrie le Directoire, laiſſe toutes les parties de l'adminiſtration dans une ſituation déplorable ; SOUVENT *il prive de leur ſolde & de leur ſubſiſtance* les défenſeurs de la patrie.

A de ſi cruelles ſuppoſitions il faut, Repréſentans du peuple, ſe contenter d'oppoſer les faits.

Vous allez vous-mêmes être étonnés du tableau des reſſources que vous avez miſes ou laiſſées à la diſpoſition du Pouvoir exécutif.

Déja un de nos collègues, dont l'auſtère exactitude eſt connue autant que les lumières, vous avoit dit à cette tribune : « Jamais nulle puiſſance n'a eu pour faire la guerre autant de moyens que nous en avons mis à la diſpoſition du Pouvoir exécutif.

En voici l'apperçu depuis vingt-un mois ; & ſans pouvoir le juſtifier en ce moment dans tous ſes détails, vous croirez aiſément, Repréſentans du peuple, que ce n'eſt pas ſans autorité & ſans preuves que nous vous préſentons ce calcul.

Je ſais auſſi que, dans une matière naturellement ſuſcep-

tible de contradictions, fur-tout quand c'eft là paffion qui contredit, on peut contefter toute efpèce de calculs; mais qu'on établiffe clairement & fur pièces les valeurs décrétées ou reçues, il reftera toujours un milliard d'effectif.

En vingt-un mois donc, plus de 1,100,000 liv valeurs *métalliques* ont été mifes à la difpofition du Directoire.

Les crédits ouverts aux miniftres montent à 670,000,000; mais en confidérant le taux auquel les paiemens ont été faits, en ajoutant les fonds dont les adminiftrations de département ont eu indirectement la difpofition, & ceux dont la tréforerie a été autorifée à faire l'avance, cet article peut fe porter fans exagération à . . . . . . 850,000,000 l.

Les contributions levées en Italie & en Allemagne peuvent être évaluées à une fomme de 360,000,000 l.; & en fuppofant que la tréforerie en ait reçu moitié, ce qui eft peu probable, il refte . . .	180,000,000
Les diamans évalués 16,000,000 liv., mais dont une partie a été engagée, nous les portons feulement à	10,000,000
Les ventes des bois & domaines de la Belgique, qui étoient hors du crédit du miniftère, ont dû produire au moins . .	20,000,000
Voilà en vingt-un mois	1,170,000,000

Voilà au moins un milliard

Et il y a encore des recettes indirectes, dont le réfultat eft inconnu, telles que la vente d'une partie des grains apportés dans le Midi; 52,000,000 en mandats ont été accordés au Directoire pour des dépenfes fecrètes, & dans un temps où ce papier avoit la valeur la plus élevée qu'il ait jamais eue; les domaines nationaux mis à fa difpofition par vos lois ne font point, à beaucoup près, confommés.

Sans doute, malgré tous ces capitaux, la dépenfe a dû furpaffer encore cette recette; mais qu'on fonge à cet autre

malheur des temps, le paiement presque idéal des rentiers & des pensionnaires : les fonds qui leur étoient destinés n'ont ils pas eu nécessairement ailleurs un emploi ?

Ah ! s'il étoit question de chercher les causes qui ont diminué cette immense recette, nous en trouverions sans doute plusieurs dans l'embarras des circonstances ; mais ne les trouverions-nous donc que là ? & n'est-il pas un autre trésor dont je m'étonne qu'on ne parle jamais, l'économie, la sévérité contre les dilapidateurs, l'activité de la surveillance dans l'intérieur & dans les armées, le soin de *prévenir ou de ne pas multiplier* les opérations forcées, l'ordre enfin, principe de toute bonne administration ?

Nous ne devons point, au reste, juger trop sévèrement à cet égard le Pouvoir exécutif : dans un état de choses si difficile, il est plus aisé de remarquer les abus que de les empêcher.

Mais nous devons au moins répondre à la calomnie, & il seroit trop facile de prouver qu'il y a eu en capitaux dissipés le double des valeurs que nous aurions pu ajouter aux impôts.

Quant à la solde des troupes, comment laisse-t-on ignorer aux armées que des décrets l'ont assurée autant qu'il étoit en notre pouvoir ? La solde est *privilégiée* ; c'est une dépense qui doit passer avant toutes les dépenses. Que pouvions-nous faire de plus ? & même dans l'intérieur plus de la moitié des recettes de quelques départemens est versée dans les caisses des payeurs de l'armée. S'il y a des désordres par les déplacemens, les mouvemens imprévus des troupes, est-ce au Pouvoir législatif à en répondre ?

Quoi ! en résultat la solde monte peut-être à 70,000,000 ; nous avons ordonné qu'elle passeroit *avant tout* ; depuis vingt-un mois, il y a eu treize fois cette valeur dans les mains du Directoire, & ce seroit le Corps législatif qui auroit privé les troupes de leur solde !

Encore une fois nous n'accusons point ; mais il est bien étrange qu'on ose nous accuser nous-mêmes. Il est sans

doute quelques projets de détail pour l'amélioration de nos recettes ordinaires, dont on peut encore s'occuper, & l'on s'en occupe. Mais de bonne foi (& c'eſt à cet aſpect qu'il faut s'arrêter), eſt-ce l'abſence d'un ſecours annuel de 20 millions au plus, ſecours qui, de quelque manière qu'on s'y prenne, ſera très-onéreux au peuple; eſt-ce l'abſence de ce ſecours qui explique la déſorganiſation ou l'immobilité politique dont ſe plaint le Directoire ? Quel eſt l'homme de ſens qui puiſſe attacher de ſi déplorables & de ſi vaſtes déſordres à une cauſe ſi légère, & à peine perceptible dans la maſſe de nos revenus ?

Veut-on au reſte que nous rendions le nouveau régime odieux, en rétabliſſant la multitude & l'eſpèce d'impôts qui ont amené la deſtruction de l'ancien ? Veut-on que, dans l'état d'abattement, d'épuiſement, où eſt le corps ſocial, nous exigions encore d'immenſes ſacrifices ?

La paix ! voilà le ſecret actuel de nos finances ; il n'en eſt point d'autre.

Et ſi l'on nous renvoie encore *ce refrain*, que les finances ſont auſſi le moyen d'arriver à la paix, je rappelle le tableau des reſſources que nous avons prodiguées pour l'obtenir (1).

Quand la raiſon a tout dit, il n'y a plus rien à répondre. En faire plus, c'eſt lutter avec les paſſions, & vous ne le voulez pas.

Les autres griefs du Directoire ſe réuniſſent en un ſeul, l'aviliſſement des inſtitutions républicaines & des amis de la République par la licence de la preſſe; mais ils en amènent

(1) J'ajouterai auſſi que c'eſt la paix de *la liberté* que nous voulons, & non pas celle de *l'amour-propre*. Celle-ci, comme l'a très-bien obſervé le rapporteur des Cinq-Cents, ne peut commander à la nation épuiſée aucun ſacrifice nouveau.

un autre qui a dû, Repréſentans du peuple, pénétrer vos ames d'une profonde douleur. On paroît ſuppoſer que l'éclat des lauriers dont ſont couverts les héros de la liberté vous eſt importun, que vous applaudiſſez aux mercenaires ſatyres de quelques folliculaires, & que vous verſez le blâme ſur quelques-uns de nos généraux.

Je dis d'abord un mot ſur la licence de la preſſe. Sans doute elle eſt arrivée au dernier terme du ſcandale : ce n'eſt plus même la malignité qui écrit; c'eſt le menſonge, c'eſt la calomnie, c'eſt l'audace. Ce poiſon journalier qui tue les mœurs publiques, qui tue les réputations, qui tue les inſtitutions, qui tue les gouvernemens, eſt un déſordre le plus terrible de tous; & il eſt vrai encore qu'après avoir long-temps autoriſé ou toléré la licence de la preſſe pour l'intérêt d'une faction, on voit aujourd'hui une faction anti-républicaine ſe ſervir à ſon tour de la même arme, & avec plus de perfidie.

Mais qu'on rediſe donc à nos concitoyens les efforts que le Corps légiſlatif a faits pour arriver enfin à une bonne loi ſur la plus difficile des queſtions. Vous avez encore préſent à l'eſprit, Repréſentans du peuple, ce beau, ce lumineux rapport de notre collègue Portalis ſur la liberté de la preſſe. Avec quel plaiſir n'avez-vous pas vu cet embarraſſant problême preſque réſolu par les principes ſages, & les diſtinctions heureuſes qu'il a établies! Et, à quelques modifications près, n'êtes-vous pas tous diſpoſés à adopter une loi faite ſur le plan qui vous a été préſenté? Aux Cinq Cents, une commiſſion eſt nommée pour s'occuper de ce travail, & ſans doute il ſera bientôt terminé. Mais comment paroît-on ignorer que l'extrême difficulté d'une loi arrête long-temps les légiſlateurs? Depuis quinze mois nous nous occupons d'une des parties les plus importantes de la légiſlation, celle concernant *les tranſactions*. Celle-là ſans doute étoit urgente; notre lenteur peut-elle être accuſée? Nous avons préféré des inconvéniens paſſagers aux vices durables & funeſtes d'une mauvaiſe loi.

Des discussions, des travaux multipliés sur la question de la presse l'ont enfin éclaircie. Nous allons établir des règles qui, en conservant la liberté de la presse, en arrêteront la licence : les détracteurs du gouvernement seront livrés à la justice, ainsi que les calomniateurs des citoyens : des peines proportionnées aux délits en assureront d'autant mieux la punition. Sans doute il n'est aucun ordre social qui puisse subsister au milieu de ces tribunaux d'opinion où siègent la calomnie & la satyre ; mais quel rapport a cette licence avec des législateurs qui eux-mêmes y sont tous les jours exposés, & dont le respect seul de la liberté a pu jusqu'ici suspendre une décision à cet égard ?

Et sur-tout quel rapport ont avec vous, Représentans du peuple, avec vos sentimens, avec votre conduite, ces calomnies dont on assure que nos défenseurs & leurs généraux sont l'objet? Braves armées, que n'étiez-vous témoins de nos transports, de notre bonheur, lorsque la nouvelle nous arrivoit de vos éclatans triomphes & des prodiges de valeur qui les avoient assurés ! Où sont-ils les barbares calomniateurs qui ont pu accuser auprès de vous nos sentimens à ces mémorables époques ? Quand mille fois nous nous sommes levés pour déclarer que vous aviez bien mérité de la patrie, ah ! qu'il étoit aisé de voir que nos cœurs, plutôt que nos décrets, vous décernoient tous la couronne civique !

Un héros qui tout-à-coup s'est distingué par les talens du négociateur, après avoir égalé en huit mois les hommes les plus illustres dans l'art militaire, a fait quelques opérations politiques qui ont attiré l'attention de l'Europe. Un orateur aux Cinq-Cents s'est exprimé à ce sujet avec l'austérité non pas d'un censeur, mais d'un législateur sévère. Il a payé en même temps au grand homme le tribut d'hommages qui lui est dû. Est-ce là le diffamer, l'avilir ? Et où est donc, je le répète, la liberté républicaine, si dans l'enceinte même où siège le sénat français des paroles sont toujours des crimes, si l'expression d'un zèle

auſtère eſt une ſatyre, & ſi jamais dans une grande aſſemblee on ne veut voir ſes reſultats, c'eſt-à-dire les véritables actes du légiſlateur.

Représentans du peuple, une penſée importante va peut-être enfin répondre à bien des accuſations de part & d'autre, & placer dans tout ceci la queſtion où elle eſt.

Il en eſt de ces grandes querelles auxquelles s'attache la deſtinée des empires, comme de toutes celles qui, pour des intérêts privés, débattent les paſſions; des préventions, des mal-entendus, ſont preſque toujours une partie de l'explication.

Je vois qu'ici le Directoire, jaloux comme il doit l'être de ſa prérogative, n'a pas réfléchi ſur les baſes de notre organiſation à nous-mêmes, n'a pas apprécié, comme il le doit, la prérogative particulière du Conſeil, qui paroît lui donner de l'ombrage.

La conſtitution a placé dans une ſection du Corps légiſlatif cinq cents hommes, dont le nombre & les attributions ſont un principe néceſſaire d'agitation & d'effervescence. Si notre marche à nous eſt plus meſurée, nous le devons moins encore à la maturité de l'age qu'à la différence du nombre & de la prérogative. Moins nombreux, les paſſions ont parmi nous un foyer moins actif; privés de l'initiative, nous n'avons pas, comme nos collègues, à craindre l'erreur d'une première penſée, ni la chaleur d'un premier ſentiment. Le Conſeil des Cinq-Cents d'ailleurs eſt le cenſeur actif, & même inquiet, que la conſtitution a voulu donner au gouvernement; il doit toujours être ſévère; il doit même être ardent & ombrageux; voilà ſon eſſence: & cette impétuoſité dont s'alarme le Directoire n'eſt pas ſeulement expliquée par les élémens mêmes qui le compoſent; elle eſt ſuppoſée par la conſtitution, elle eſt *voulue* par elle.

Dans des temps plus tranquilles, on s'appercevra ſans peine qu'elle eſt la première ſauve-garde de la liberté. Que deviendroit-elle, ſi le Pouvoir à qui toute la force de l'Etat

eſt confiée n'avoit à côté de lui un Pouvoir enclin, par ſa nature même, à cette oppoſition qui lui eſt importune? Qu'enfin l'on s'accoutume à juger les hommes par les choſes; qu'on réfléchiſſe à ce qui doit être, pour bien apprécier ce qui eſt: eh! que ſommes-nous tous dans l'ordre général de la nature? n'obéiſſons-nous pas ſans le ſavoir à des lois qui donnent le mouvement à toutes nos affections phyſiques & morales? l'art du Créateur n'eſt-il pas d'avoir rendu l'action de ces lois indépendante de notre volonté même?

Quittons donc une bonne fois, briſons enfin le priſme des paſſions, & nous ne donnerons plus aux objets les couleurs qu'un intermédiaire trompeur peut ſeul leur prêter.

Le Conſeil des Anciens, moins intéreſſé en apparence à cette lutte affligeante qui inquiète la nation, conſentira, s'il le faut, à s'iſoler un inſtant pour la juger. Il s'honorera toujours de ne faire qu'un avec le Conſeil des Cinq-Cents; ſes intérêts ſont les mêmes; ſa marche plus grave, comme elle doit l'être, n'eſt ni plus conſtitutionnelle ni plus pure: mais ſi la dignité de ſa prérogative, ſi la manière dont il y a répondu, ſi la réputation de ſageſſe qui s'attache naturellement à ſes fonctions & qu'il n'a pas démentie, donnent en ce moment quelque importance à ſon ſuffrage aux yeux de la nation, que l'impartialité de ſon jugement dans ce grand procès en ſoit enfin le terme.

Modérateur du Conſeil des Cinq-Cents par le vœu de la Conſtitution, il le devient aujourd'hui, par le vœu de l'opinion, entre les deux autorités au milieu deſquelles il ſe trouve placé.

L'une, jalouſe de ſa puiſſance, croit la voir attaquée; l'autre uſe de la ſienne avec droiture, mais avec l'ardeur qui tient à ſon organiſation. De cette lutte ſont réſultés d'affligeans, de menaçans débats; la France eſt alarmée; les cœurs ſe ſerrent d'effroi; des maux incalculables s'approchent; les deux Pouvoirs ſemblent en préſence.

Eh bien! ſénateurs vénérables, ſages éprouvés, jetez-vous ici entre eux: parlez, parlez, au nom de la patrie, au nom

de la liberté : sa flamme est dans les cœurs ; vous serez entendus.

Dites à un Pouvoir ombrageux & qui a failli : « Soyez vigilans & non inquiets. Vous craignez, dites-vous, pour la constitution, & vous l'avez laissé violer ! Vous défendez la patrie, & vous semblez la menacer ! Directeurs ! la patrie vous censure. »

Dites à un Pouvoir dont l'activité inquiète les dépositaires de la force : « Accordez à des républicains ardens que des désordres réels peuvent effrayer : Accordez-leur plus de confiance, & une critique moins sévère & plus calme. »

Dites à tous les fonctionnaires, quels qu'ils soient ; disons-nous à nous-mêmes : « Nous avons voulu & juré *la constitution républicaine* ; voulons-nous qu'on doute un instant de la sincérité de notre serment ? Le patriotisme & l'honneur, n'est-ce pas là notre caution aux uns & aux autres ? Croit-on que, pour de vaines préventions, nous mettions au hasard notre pays & notre réputation, les destinées de la République & les nôtres ? Songeons, songeons que la France, que l'Europe nous jugent. On pardonne aux hommes vulgaires, aux individus obscurs, les préjugés, l'humeur, l'aigreur des passions ; on ne les pardonne pas aux hommes élevés en dignité, aux magistrats. »

Après huit ans de malheurs, le peuple s'est enfin reposé dans une constitution : elle lui plaît comme un asyle ; elle lui plaît, parce qu'il y trouve le dépôt de la liberté.

Et déja, dira-t-il, les pouvoirs qu'elle a créés sont en guerre ! & au lieu de cette union intime qui seule peut la conserver, déja des défiances arrivent, déja des luttes s'établissent. Peu importe à la nation de quel côté est l'erreur ; le scandale existe ; c'est le scandale qu'elle juge. Il n'est pas question des torts : il est question du bonheur de la France ; il est question de sa gloire.

Ah ! mes collègues, ne nous le dissimulons pas, la source de nos maux est ce funeste esprit de parti ; cette opiniâtre, cette inconciliable prévention, source de peurs & de mé-

fiances réciproques. Tout eſt piége, tout eſt perfidie. De tous côtés on s'accuſe d'arrière-penſées ; de tous côtés on s'obſerve, on ſe craint, on ſe calomnie ; de tous côtés, je cherche l'étendard de la république, & je ne vois bientôt plus que celui des partis. Quelle eſt donc cette domination de l'orgueil qui flétrit toute opinion qui n'eſt pas notre opinion, tout ſyſtême qui n'eſt pas notre ſyſtême, toute conduite qui n'eſt pas notre conduite ? *Celui qui n'eſt pas pour nous, eſt contre nous :* je reconnois bien dans ce mot le cri des ſectes religieuſes & politiques, je n'y reconnois pas le langage du patriotiſme.

C'eſt ainſi que les cœurs s'ulcèrent de plus en plus ; c'eſt ainſi qu'ils ſe ferment à la perſuaſion. La raiſon, le ſentiment, ſemblent bientôt n'avoir plus de priſe.

Sait-on que ce ſont là les momens où l'ambition obſerve les empires ? ſait-on qu'alors, dans une République ſur-tout, d'une main active, elle mine ſourdement ſous leurs baſes, & bientôt que, d'une main puiſſante, elle les ſecoue & les ébranle ?...... On apperçoit enfin le danger ; il n'eſt plus temps : la commotion arrive ; tout ſe décompoſe, les appuis chancellent ; les autorités ſe précipitent ; elles tombent les unes ſur les autres ; l'édifice n'eſt plus, & la liberté reſte ſous les ruines.

Démentons, mes collègues, de ſi funeſtes préſages. Rappelons, rappelons la concorde ; qu'un accord ſincère cimente tous les pouvoirs ; ſacrifions nos reſſentimens, & dépoſons-les tous ſur l'autel de la patrie.

Répétons alors avec enthouſiaſme le ferment de nos braves armées ; jurons, comme elles, ſous ces drapeaux :

Guerre implacable aux ennemis de la République & de la Conſtitution de l'an 3 (1).

---

(1) Serment de l'armée d'Italie, prêté *le* 14 *juillet*, & imprimé page 8 du Recueil des adreſſes.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
Fructidor an V.

570